

URBANISME : l'annulation du Scotat de Thionville a été confirmée en appel

La cour administrative de Nancy a confirmé en appel le 11 avril l'annulation du SCoTAT (Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération thionvilloise) porté par le [SYNDICAT MIXTE SCHEMA COHERENCE TERRITORIALE AGGLOMERATION THIONVILLOISE](#) / **T** : 03.82.82.25.25 fixant le cap en matière urbanistique dans le Nord Moselle. Le syndicat mixte va ainsi devoir revoir sa copie. www.thionville.fr